



Zzyne

SNEMENT PUBLIC

Page 1

Éducation

Les classes Ulis un engagement total

Depuis 2005, la scolarisation des élèves handicapés existe sous deux formes : l'intégration individuelle dans une classe ordinaire et l'intégration collective dans une unité pédagogique d'intégration (UPI). À la rentrée 2010, les LPI sont devenues des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). À ce jour, 355 élèves sont scolarisés dans les 38 Ulis mises en place dans les Hauts-de-Seine. Pour aller plus loin dans l'intégration, les élèves handicapés relevant de l'Ulis suivent des cours dans certaines matières (arts plastiques, musique...) dans des classes ordinaires en fonction de leurs capacités, puis, le reste du temps, sont accueillis dans l'Ulis par un enseignant et un auxiliaire de vie scolaire.

Pour permettre un accueil de ces élèves dans de bonnes conditions, le conseil général intervient dans trois domaines :

850
Élèves sont scolarisés en intégration individuelle pour l'année 2010-2011.

- l'aménagement de la salle de classe et d'une salle de soins attenante (soins d'orthophonie, de psychomotricité...). Le Département fournit également le mobilier et du matériel informatique (cinq ordinateurs par Ulis).
- l'appui à l'équipement et aux outils pédagogiques spécifiques aux élèves handicapés : subvention de 6 705 € de fonctionnement et 11 942 € d'investissement versée à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP) pour le centre de ressources pour l'intégration scolaire (Cris).
- un forfait LPI prévu dans la subvention totale de fonctionnement des collèges, de 1 287 € pour 2011.
- la participation à la rémunération d'auxiliaires de vie scolaire (AVS). Le conseil général finance 90 postes, en complément des 300 AVS financés par l'Éducation nationale. Il s'agit d'emplois aidés (contrat unique d'insertion) pour un montant de 4 710 € par Ulis.

Contact
Marion Gallizia
mgallizia@cg92.fr
Tél.: 01 41 91 26 64 @

355 élèves sont scolarisés dans 38 Ulis dans les Hauts-de-Seine.

